



CONFÉRENCE CITOYENNE

Quelle stratégie de régulation pour la
cigarette électronique en France ?

21 janvier 2024



#JE SUIS
VAPOTEUR

AVIS CITOYEN

I- Préambule

Nous sommes 30 citoyens à l'image de la diversité du pays en termes d'âges, de sexes, de professions et d'opinions. La moitié de notre groupe est composée de fumeurs, l'autre moitié d'individus non-fumeurs. Aucun d'entre-nous n'est vapoteur et n'a de liens particuliers avec ce secteur.

Nous nous sommes réunis à la demande de l'Ifop et du collectif *Je Suis Vapoteur* (JSV) les week-ends du 13 et du 20 janvier pour échanger et débattre autour de la question suivante : « **Quelle régulation pour la cigarette électronique en France ?** ».

Nous tenions à remercier les différents experts venus nous présenter le fruit de leur travaux et réflexions à propos de la cigarette électronique :

- Mme. Alice Denoize, tabacologue,
- Mr. Johan Bénard, consultant vape auprès des buralistes,
- Mr. William Lowenstein, médecin addictologue,
- Mr. Renaud Boisseau, chimiste,
- Mr. Didier Gonin, gérant d'un bureau de tabac, d'un magasin de vape et Formateur auprès des buralistes et vape shop.

II- Ce que nous avons appris et retenu

1) Notre regard sur la vape a changé

Nous reconnaissons que le sujet de la cigarette électronique est particulièrement complexe, et nous tenons à rappeler qu'il s'agit d'un sujet qui, pour certains, ne nous concerne pas directement.

Nous souhaitons toutefois partager avec vous quelques-unes de nos impressions quant à ce sujet :

- Unanimement, nous avons fait **le constat d'une méconnaissance partielle voire totale sur le sujet**, en particulier sur le fonctionnement de l'objet et de ses impacts sur la santé, sur l'environnement, etc.
- Il nous semble aujourd'hui clair que **la cigarette à combustion est beaucoup plus dangereuse que la cigarette électronique**. C'est un point qui n'était pas

évident pour nous. Certains estimaient la dangerosité de la vape équivalente à la cigarette, d'autres bien plus élevée.

- Un point également marquant pour nous après ces deux week-ends a été de comprendre que **la nicotine n'était pas une substance cancérigène, mais addictive**. Les problèmes de santé et les risques de décès prématurés liés au tabac proviennent principalement de la combustion des produits contenus dans la cigarette. Nous souhaitons insister sur une information clé que nous avons appris lors des formations : la combustion est à l'origine de la mort d'un fumeur sur deux.

Nous avons trouvé ces différentes interventions très utiles pour nos échanges. **D'ailleurs notre image de la cigarette électronique a beaucoup évolué grâce à cet apport d'informations**. Avant cette conférence de citoyen, nous avions une idée assez imprécise de la cigarette électronique, avec un sentiment de flou qui entretenait chez la plupart d'entre-nous une forme de doute (concernant les risques, le manque de régulation, la composition des produits, etc.), voire un rejet.

La dimension « réduction des risques » n'était finalement pas du tout présente dans nos représentations de la vape.

Plus précisément, lors des formations que nous avons reçues, nous avons appris plusieurs choses qui ont modifié notre regard sur la vape :

- **Premièrement, nous avons été étonnés d'apprendre que la nicotine n'est pas réellement dangereuse pour la santé**, ou, *a minima*, qu'elle n'est pas considérée comme mortelle ou cancérigène. Cette information nous a semblé contre-intuitive, et même un peu difficile à accepter !
- Deuxièmement, nous avons appris que la **vape ne provoquait pas de combustion**, ce qui n'était pas évident pour nous à première vue.
- Pour ces deux raisons, la vape constitue à nos yeux une excellente alternative à la cigarette traditionnelle et une **passerelle pertinente pour arrêter de fumer**.
- **Les formations nous ont aussi permis de nous familiariser avec un cadre réglementaire que nous pensions inexistant**. Parmi les aspects qui ont retenu notre attention nous pouvons par exemple citer :
 - o **La relative transparence qui existe concernant la composition des e-liquides** (disponible sur le site de l'ANSES),

- **Le degré d'exigence des normes AFNOR**, notamment en ce qui concerne les contrôles et les délais nécessaires – 6 mois – avant de mettre un e-liquide sur le marché.

Tout cela nous a permis de dédramatiser la vape. Nous gardions en tête que la vape était moins nocive que la cigarette mais qu'elle était quand même nocive. En tant que non-fumeurs, nous craignons d'inhaler les vapeurs des cigarettes électroniques. Nous avons l'impression que la cigarette électronique répondait surtout à un effet de mode. Nous découvrons qu'elle peut être **un vrai outil thérapeutique, de réduction des risques et de sevrage tabagique**.

2) Des zones d'incertitudes et des questionnements persistent

Cela fait 15 ans que la vape est utilisée et malheureusement, les pouvoirs publics n'ont toujours pas statué sur son innocuité. Nous avons notamment du mal à comprendre les raisons pour lesquelles Santé Publique France ne se prononce pas sur le sujet de la vape. Cela amène plusieurs réflexions :

- Même si nous avons bien noté qu'il y a zéro mort de la vape depuis son utilisation (qui remonte à il y a une vingtaine d'années), **nous manquons peut-être de recul en ce qui concerne les effets sur le long terme**. Vingt ans, c'est à la fois long et relativement récent. Nous manquons peut-être de recul sur l'impact du mode d'absorption, notamment sur certains publics, comme les jeunes, les femmes enceintes. Peut-il y avoir, par exemple, des effets secondaires à plus long terme sur les enfants de vapoteuses ?
- Sur **les effets buccodentaires de la vape**, nous sommes d'accord pour reconnaître qu'ils sont moins dramatiques que les effets du tabac sur la santé et le risque de cancer mais qu'en est-il pour des personnes qui entrent sur la nicotine par la vape et ne sont pas dans une logique de sevrage tabagique ?
- En outre, nous nous demandons aussi s'il n'existe pas **un risque de « dépendance aggravée » à la nicotine** via l'usage de la cigarette électronique dans la mesure où le mode de consommation semble quasi-continu.
- Nous avons bien conscience que **le sujet de la vape soulève de nombreux enjeux à la fois sanitaires, économiques, financiers et écologiques et que les intérêts multiples** (ceux de l'industrie du tabac, de l'industrie de la vape, des pouvoirs publics, de la santé publique, de l'environnement...) **qui sont en jeu ne sont pas toujours convergents**. Nous avons bien conscience, comme il nous l'a été dit lors des formations, que les différents ministères concernés ont

tendance à se renvoyer la balle et que les lobbies sont aussi à l'œuvre. Pourquoi, par exemple, lorsque l'on parle de santé, c'est Bercy qui entre en ligne de compte ? Cela ajoute pour nous, en tant que citoyens, beaucoup de complexité et d'opacité.

- Par ailleurs, la communication autour de la vape paraît très réglementée. Nous avons l'impression que c'est très difficile de nous toucher directement en tant que citoyen-consommateur pour nous informer. Nous aimerions bien qu'une **campagne nationale sur la vape et sur ses bénéfices en termes de sevrage tabagique voit le jour.**
- Pour toutes ces raisons, **nous avons l'impression que politiquement parlant, la vape dérange et que nous sommes très en retard sur le sujet.** Nous ne sommes pas sûrs à 100% qu'il n'y ait pas de problème avec la vape, mais nous sommes sûrs à 100% que c'est mieux que la cigarette. Nous ne comprenons pas vraiment pourquoi la vape n'est pas traitée de la même façon que d'autres substituts nicotiques (comme les patchs remboursés en pharmacie, par exemple). Sur ce point, d'ailleurs, nous aimerions avoir plus d'informations sur la place de la vape dans l'arsenal des substituts nicotiques et des différents outils de lutte contre le tabac.

Plusieurs points soulèvent également de nombreux questionnements :

- **D'un point de vue environnemental,** nous manquons d'informations sur les conditions de production, d'utilisation de la vape et de gestion des déchets. Nous aimerions pouvoir comparer l'impact écologique de la vape par rapport à celui de la cigarette et savoir également ce qui est mis en place pour le limiter.
- **Sur les modes de production, l'origine de certains produits nous inquiète.** Nous n'avons aucune garantie sur ce qui est vendu en magasin. Nous avons ainsi découvert que la norme Afnor n'est pas forcément respectée dans les lieux de vente et qu'il n'est pas si simple de se repérer en tant que vapoteur dans l'offre de produits.
- En outre, **nous sommes très sceptiques quant à l'efficacité de la vape pour arrêter le tabac sans accompagnement approprié par un vendeur bien renseigné.** A ce titre nous nous questionnons en particulier sur :
 - L'absence de formation(s) obligatoire(s) des vendeurs de cigarettes électroniques. Ce point nous semble très problématique.
 - **La capacité des buralistes à accorder un temps suffisant à leurs clients** pour leur apporter des conseils appropriés.

- Pour finir, **nous exprimons aussi des doutes concernant les évolutions de la vape à plus long terme**. Bien que la régulation actuelle limite le nombre de produits présents dans les e-liquides, nous nous interrogeons sur d'éventuels contournements ou futurs assouplissements de la loi. Quelles garanties avons-nous que les fabricants de e-liquides ne finissent pas par imiter ceux de l'industrie du tabac en introduisant dans la vape des produits enrichis et plus dangereux ?

III- Notre compréhension des enjeux

1) Les avantages et inconvénients de la cigarette électronique à nos yeux

Dans l'ensemble, les grands avantages que nous identifions sont liés aux éléments suivants :

- La vape semble être **le seul substitut nicotinique qui répond à l'addiction comportementale des fumeurs** (le geste, la fumée, etc.), de ce point de vue elle semble plus efficace que les patches par exemple.
- **Les e-liquides comportent finalement très peu de composants** (contrairement à l'impression que nous pouvons en avoir) et les risques sanitaires liés à ces derniers semblent *a priori* assez peu dangereux.
- **Le moindre coût de la vape en comparaison de la cigarette à combustion en fait un produit relativement attractif auprès des fumeurs**. Cet avantage doit selon nous être conservé dans le but de faciliter l'abandon du tabac, notamment auprès des catégories populaires, qui sont sur-représentées parmi les fumeurs.
- **Le fait qu'il n'existe pas de vapotage passif** nous a aussi beaucoup soulagé.
- Enfin, nous percevons au sein de ce secteur, **une dynamique d'innovation qui nous semble prometteuse**, avec de possibles améliorations du matériel et des produits à l'avenir, et pourquoi pas une réduction encore plus importante des risques liés au vapotage ?

Parallèlement à ces avantages, **plusieurs aspects nous préoccupent particulièrement** :

- **Premièrement, la cigarette électronique n'est pas qu'un outil thérapeutique pour tout le monde**, c'est aussi parfois un produit de consommation récréatif.

Ce type d'usage est d'ailleurs entretenu par des designs et des packagings que nous jugeons trop incitatifs (notamment auprès des jeunes mais pas seulement !).

- **De ce fait, la problématique de l'accessibilité de la cigarette électronique aux mineurs nous interpelle beaucoup**, d'autant que ces derniers sont aussi sensibles aux discours positifs de certains influenceurs sur les réseaux sociaux pouvant s'apparenter à de la publicité dissimulée.
- En outre, il nous semble que **la qualité du matériel, des produits et celle du conseil apporté aux clients semblent très variables**. A ce niveau, nous regrettons notamment :
 - o **L'origine parfois douteuse du matériel et de produits importés ou vendus sur Internet**, certains venant de pays où les contrôles et les lois sont moins rigoureux qu'en France.
 - o **L'absence de certification(s) ou de diplôme(s) requis pour ouvrir une boutique.**
 - o **Nous regrettons aussi l'existence de réseaux de distribution peu sélectifs** (épiceries, grandes surfaces, etc.).
- Nous déplorons aussi **des comportements d'incivilité de la part de vapoteurs** qui utilisent leur cigarette électronique au bureau, dans les transports, etc.
- Enfin, certains d'entre nous considèrent que **nous manquons encore de recul pour appréhender tous les risques – sanitaires notamment – de la cigarette électronique**. C'est pourquoi les autorités publiques doivent selon nous traiter ce sujet avec la plus grande vigilance, en appliquant parfois le principe de précaution.

2) Quel statut donner à la cigarette électronique dans notre conférence de citoyen ?

Nos discussions à propos de la cigarette électronique ont beaucoup porté sur les conséquences sociales ambiguës que nous identifions :

- D'une part, la cigarette électronique peut évidemment être envisagée comme **une « bonne nouvelle »** dans la mesure où elle permet de faciliter l'arrêt du tabac (même si, à ce niveau, nous avons du mal à lui accorder le même statut qu'un patch à la nicotine).
- D'autre part, celle-ci peut aussi être considérée comme **un nouveau risque pour la jeunesse en raison de son caractère addictogène et ludique**. D'ailleurs,

même si nous soutenons l'interdiction des puffs, celle-ci ne nous rassure pas vraiment en raison des capacités de contournement des fabricants (puffs rechargeables, etc.).

Nous sommes tous d'accord pour accentuer et valoriser **la vocation thérapeutique de la vape**. Sur cet aspect, nous sommes en attente :

- D'un soutien des institutions sanitaires par le biais d'une campagne de sensibilisation ou à travers l'inscription de la vape de façon visible et officielle dans le dispositif Moi(s) sans tabac,
- D'un élargissement des points de vente en intégrant les pharmacies.

Sur le sujet de la vente en pharmacie, nous avons du mal à statuer compte tenu de la complexité de mise en place et de formation, mais nous souhaitons collectivement qu'une réflexion soit menée sur le sujet.

La vente en pharmacie offre plusieurs avantages selon nous :

- Elle permet de toucher un plus large public de fumeurs, notamment les fumeurs isolés géographiquement,
- Elle clarifie le statut de la vape et renforce la confiance dans son utilisation
- Elle peut permettre un meilleur suivi ou accompagnement des patients qui souhaitent s'arrêter de fumer (notamment les gros fumeurs), par des professionnels de santé.

Pour cela, l'offre en matière de cigarette électronique doit rester simple et sobre, en accord avec la dimension « santé » du produit.

Quant à **la vape « récréative »**, nous ne sommes pas tous d'accord.

- Certains d'entre nous souhaitent que l'on mette vraiment l'accent sur la **vape « thérapeutique », en s'adressant exclusivement aux fumeurs**. Ils redoutent un effet passerelle de la vape et une incitation à la consommation (notamment auprès des jeunes) inutile et potentiellement dangereuse en termes d'addiction.
- A l'inverse, plusieurs d'entre nous pensent que **les deux statuts peuvent coexister**. La vape « récréative », si tant est qu'elle soit limitée en nicotine (voire qu'il s'agisse de vape 0% nicotine), peut être source de plaisir au même titre que d'autres produits de consommation voire peut compenser autre chose (stress, addictions alimentaires, etc.).

IV- Nos proposition en matière de régulation de la cigarette électronique

1) Notre vision des objectifs de la régulation

Nous avons trouvé qu'il était particulièrement difficile de trouver des réponses satisfaisantes aux enjeux de régulation de la vape.

En effet, nous avons parfois eu l'impression que nos choix se font au détriment d'un groupe social plutôt qu'un autre :

- **Une régulation trop forte pourrait dégrader l'intérêt de la cigarette électronique auprès des fumeurs**, et donc limiter son rôle thérapeutique,
- A l'inverse, **une régulation trop souple pourrait représenter un risque d'exposition accru des jeunes à la nicotine.**

C'est pourquoi nous avons essayé de conjuguer plusieurs priorités dans nos échanges sur la régulation :

- Favoriser l'arrêt de la cigarette à combustion chez les fumeurs,
- Protéger les jeunes,
- Sécuriser la qualité du matériel et des liquides,
- Favoriser la professionnalisation du secteur, et notamment des vendeurs,
- Clarifier la gouvernance du secteur,
- Mieux informer le grand public.

2) Nos idées et propositions pour mieux réguler la cigarette électronique en France

Dans le détail, voici les différentes propositions que nous avons imaginées pour répondre aux enjeux.

1. Pour mieux protéger les jeunes

- **Nous soutenons l'interdiction de la vente aux mineurs.** Nous nous sommes aussi interrogés sur le fait d'augmenter l'âge légal de vente de cigarettes électroniques compte tenu des effets négatifs de la nicotine sur le développement du cerveau chez les moins de 25 ans, mais il nous semble d'abord impératif de faire respecter l'interdiction de vente aux mineurs.

- Nous pensons aussi qu'il peut être judicieux d'équiper les cigarettes électroniques de dispositifs de sécurité pour éviter qu'elles ne soient activées par des enfants.

2. Pour accompagner la professionnalisation du secteur

- **Nous souhaitons rendre obligatoire une certification reconnue par l'Etat** pour les vendeurs de cigarettes électroniques (pour les anciens comme pour les nouvelles générations de vendeurs). Cette formation pourrait inclure les thèmes suivants : tabacologie, informations sur les substances, conseils et accompagnement à la transition, etc.

NB : Nous nous posions la question de séparer la vente de nicotine de la vente de cigarettes électroniques et de e-liquide. La vente de nicotine serait réservée aux pharmacies et les cigarettes et e-liquides aux vape-shops. Mais cette idée nous a semblé finalement trop contraignante. Notre groupe reste partagé sur cette idée.

3. Pour sécuriser la qualité des produits

- **Nous appelons de nos vœux une régulation des importations et une certification de ces dernières** pour qu'elles respectent les normes françaises et européennes.
- **Nous souhaitons qu'une réflexion soit menée pour réfléchir à la mise en place d'un label** européen ou international afin d'offrir des garanties de qualité lisibles pour les consommateurs.

4. Pour clarifier le statut thérapeutique de la cigarette électronique

- **Les pouvoirs publics et les autorités sanitaires doivent clairement prendre position** sur l'intérêt de la cigarette électronique comme outil de réduction des risques.
- **Nous recommandons d'attribuer la gouvernance des sujets liés à la vape au ministère de la Santé.**

5. Pour mieux informer les citoyens

- Nous pensons qu'il serait utile de **systematiser la présence de messages d'alerte sur les sites de vente en ligne** (« si vous ne fumez pas, ne vapotez pas », « ce produit est addictif en raison de la présence de nicotine », « attention la nicotine perturbe le développement du cerveau des moins de 25 ans. »).
- Nous avons aussi pensé à la création d'**une plateforme en ligne, avec un questionnaire permettant d'identifier les besoins** des fumeurs souhaitant essayer la cigarette électronique. Celle-ci pourrait s'adresser aux citoyens ainsi qu'aux vendeurs.

6. Pour mieux réguler les usages

- **Nous pensons qu'il est indispensable de mieux faire respecter l'interdiction de fumer dans les lieux publics et dans les entreprises.** Selon nous, cela doit s'appliquer de la même manière que pour la cigarette à combustion. Même si le vapotage passif n'existe pas, il s'agit-là d'une question de civisme et nous ne voulons pas que ces usages deviennent trop visibles dans l'espace public, notamment pour éviter d'influencer les jeunes.

7. Notre réflexion sur « la taxe »

- **Nous ne recommandons pas la création d'une taxe sur la vape et ses composants :** d'après notre groupe, il faut que la cigarette électronique conserve cet avantage pour rester attractive auprès des fumeurs et accessible financièrement.

8. Concernant la régulation du marketing

- Sur la question du packaging d'abord, nous souhaitons à l'unanimité que les emballages (matériel, liquides) soient sobres, proposent un message d'avertissement type « attention addiction », « si vous fumez, vapotez » ainsi qu'un grammage en nicotine, clairement mis en évidence. L'objectif étant de limiter le côté attractif tout en informant des potentiels risques.
- Sur la vape en elle-même, deux voix s'expriment. Nous sommes plusieurs à considérer qu'il ne faut pas proposer de matériel avec des éléments séduisants, en particulier pour les plus jeunes (lumières, effets esthétiques). Pour les autres, nous estimons qu'il est important de pouvoir choisir librement du matériel utilisé, en particulier lorsqu'il s'inscrit dans un parcours de sevrage.

9. Notre opinion concernant l'abandon des saveurs (*flavor ban*)

- La question de l'abandon des saveurs a suscité de nombreux débats dans notre groupe. **Nous comprenons bien le bénéfice consistant à limiter les goûts ciblant spécifiquement les jeunes.** D'ailleurs, nous avons été choqués par les descriptions très sophistiquées d'arômes en explorant certains sites de vente de produits.
- Cependant, interdire certaines saveurs présente selon nous le risque de faire émerger un marché parallèle, d'encourager les arômes « fait maison » potentiellement dangereux, et surtout de décourager certains vapoteurs sensibles aux arômes.
- Nous pensons cependant qu'il serait possible de contrôler et d'interdire les noms d'arômes s'adressant directement aux jeunes (type : « Ice Reine des neiges », « schtroumpf », etc.).
- Certains d'entre nous proposent de se limiter à des appellations simples qui correspondent à des produits de base, naturels et non transformés : « fraise, babane, café... » mais pas « fraise chantilly, tarte tatin, etc. ». Pour nous l'appellation relève plus du marketing que du champ des arômes, chaque fabricant pouvant mettre derrière le goût fraise l'ensemble des nuances d'arômes qu'il souhaite.

10. Faut-il rembourser la vape ?

Nous avons par ailleurs réfléchi à la **question d'un potentiel remboursement** de la cigarette électronique. Voici nos conclusions sur ce point qui a suscité beaucoup de débats parmi nous :

- Une partie d'entre nous estime qu'investir dans le remboursement de cet outil « thérapeutique », malgré le coût engendré, **aurait de nombreux avantages.** Gardant à l'esprit que le tabagisme touche davantage les populations plus modestes, le remboursement permettrait de renforcer l'accès à une alternative nicotinique moins nocive pour la santé tout en gardant l'habitude du geste. L'un d'entre nous insiste sur le fait que le Royaume-Uni a déjà mis en place ce dispositif de remboursement.

Le remboursement pourrait être conditionné à un avis et un suivi médical. Il pourrait ainsi concerner :

- o Le matériel de base (la vape),

- o Les liquides les plus forts en nicotine (avec l'idée de pousser les grammages jusqu'à 30 mg pour davantage d'efficacité auprès des plus gros fumeurs).

Plus concrètement, il semblerait souhaitable que les mutuelles prennent en charge tout ou partie de ce remboursement afin de ne pas laisser la Sécurité Sociale absorber tous les coûts.

- Une autre partie d'entre nous estime que l'entrée dans le tabac et dans la consommation de produits addictifs relève de la responsabilité individuelle et de ce fait, **il ne nous paraît pas souhaitable de faire payer le contribuable** alors même que certains médicaments et dispositifs indispensables ne sont à ce jour pas remboursables (certaines pilules contraceptive, traitements endométriose, remboursement des ponctions pour les cancers...). Il apparaît que ce genre de mesure peut amener à des tensions dans notre société, avec une tendance à aller vers des produits gratuits inutilement.